

La charte d'Amiens, cent ans après

Texte, contexte, interprétations

Jacques Julliard

DANS **MIL NEUF CENT. REVUE D'HISTOIRE INTELLECTUELLE** 2006/1 n° 24 , PAGES 5 À 40
ÉDITIONS **SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SORÉLIENNES**

ISSN 1146-1225

DOI 10.3917/mnc.024.0005

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2006-1-page-5?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Société d'études soréliennes.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La charte d'Amiens, cent ans après

Texte, contexte, interprétations

JACQUES JULLIARD

Voici le texte de la motion adoptée le 13 octobre 1906 par le XV^e congrès national corporatif (IX^e de la Confédération générale du travail), réuni à Amiens.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT :

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui

groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés¹ qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale².

1. Le contexte

Ce mot de « charte » dont on se sert généralement pour désigner la motion votée par le congrès d'Amiens sur l'indépendance du syndicalisme n'appartient pas au vocabulaire de l'époque. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que ce terme inhabituel devint courant pour solenniser un texte de congrès qui avait fait date dans l'histoire tumultueuse des relations entre partis et syndicats au cours de la première partie de la III^e République. La proclamation d'indépendance d'un État, d'un groupe social ou ethnique, d'une institution, a toujours valeur fondatrice. D'ordinaire, elle surgit du besoin de

1. En dépit du texte original, qui dit « des salariés », c'est évidemment « de salariés » qu'il faut comprendre.

2. Confédération Générale du Travail, *XV^e Congrès national corporatif (IX^e de la Confédération) et Conférence des Bourses du Travail, tenus à Amiens du 8 au 16 octobre 1906. Compte rendu des travaux*, Amiens, 1906. Le volume est reproduit dans *Le Congrès de la Charte d'Amiens*, Paris, Institut CGT d'histoire sociale, 1983, présentation de Georges Séguy, accompagné d'études de Jean Maitron, Maurice Moissonnier, René Mouriaux, Francis Saramito, Jean-Paul Scot, Claude Silvère, Germaine Willard. Les interventions au congrès que je citerai par la suite en sont extraites.

s'affirmer contre un adversaire, un oppresseur, un ennemi. Dans le cas particulier, c'est à un allié naturel, en l'occurrence le parti socialiste SFIO, qu'elle s'applique.

Il y a là une singularité qui ne peut se comprendre qu'à la lumière des épisodes passés, et notamment de la guérilla permanente qui opposait depuis un quart de siècle les syndicalistes purs à leurs adversaires guesdistes. Jamais, dans aucun autre pays au monde, une rivalité aussi forte, émaillée d'animosités personnelles, ne s'était produite. La raison de cet antagonisme tient à la trop grande proximité de départ entre le parti ouvrier guesdiste et les premiers syndicats³.

La première confédération ouvrière qui vit le jour en France fut la Fédération nationale des syndicats, fondée à Lyon (du 13 au 16 octobre 1886), et tombée immédiatement sous la coupe des guesdistes. Il était entendu que le congrès du Parti devait nécessairement se tenir avant celui de la Fédération. Ce jumelage ne pouvait avoir qu'un sens : au parti de définir les orientations, au syndicat de les intégrer. Cette tutelle apparut vite d'autant plus insupportable que le guesdisme n'a jamais brillé par sa souplesse, ni non plus par son habileté. Le primat idéologique et politique du parti, conforme pour l'essentiel à l'inspiration marxiste, était donc affirmé avec raideur. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que lorsque fut créée à Saint-Étienne en 1892, une Fédération des Bourses du travail concurrente de la Fédération nationale des syndicats, elle prit immédiatement une tournure antiguesdiste, fortement teintée d'esprit libertaire. L'arrivée en 1895 de la forte personnalité de Fernand Pelloutier à la tête de la Fédération des Bourses n'arrangea rien. Bien au contraire. La tentative de fusion au sein d'une Confédération générale du

3. Pour l'éclairage du contexte, je renvoie une fois pour toutes à Paul Vignaux, « La Charte d'Amiens dans son contexte historique », supplément 6 aux *Cahiers Reconstruction*, 35-36, août-septembre 1956, p. I-XVI. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à cette grande figure du mouvement syndical français. Co-fondateur du Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN), animateur de la minorité CFTC qui devait donner naissance à la CFDT (1964), il poursuivit une double carrière de syndicaliste et d'enseignant-chercheur à l'EPHE (section des Hautes Études) comme spécialiste de la philosophie médiévale au XIV^e siècle, dans le sillage d'Étienne Gilson. Je lui dois personnellement beaucoup, et le texte cité en référence est à l'origine de mon orientation vers l'étude du syndicalisme révolutionnaire. Je renvoie aussi à Roger Hagnauer, *Le syndicalisme vivant. L'actualité de la charte d'Amiens, 1906-1956*, Paris, Éd. de l'Union des syndicalistes, 1956, à Ouvr. coll., *L'actualité de la charte d'Amiens*, par les soins du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Puf, 1987, et à Jacques Julliard, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, Éd. du Seuil, 1971.

travail (CGT) des deux confédérations syndicales, l'une regroupant les syndicats sur une base professionnelle, l'autre sur une base géographique, décidée au congrès de Limoges (1895) n'aboutit pas réellement. Il fallut attendre la mort de Pelloutier (1901) pour que la fusion des deux organisations devienne effective (Montpellier, 1902) et que la CGT prenne enfin son essor.

Entre temps, les guesdistes avaient perdu leur hégémonie au sein du mouvement syndical français, et c'est sur fond de vive hostilité à ce courant, et même au socialisme politique en général que l'unification syndicale fut réalisée⁴.

Pourtant, si l'on se place au début de l'année 1906, un double événement venait de se produire, qui rendait possible une évolution, voire un déblocage des relations entre l'aile syndicale et l'aile politique du mouvement ouvrier français : l'unification de l'une et de l'autre. À la CGT unifiée à Montpellier en 1902 venait maintenant s'ajouter la fusion de tous les petits partis socialistes qui étaient apparus en France depuis la fin du XIX^e siècle. Sur injonction de l'Internationale socialiste (Amsterdam, 1904), les socialistes français, dont les principaux leaders étaient Jaurès, Guesde et Vaillant, fusionnèrent leurs organisations à Paris, au congrès du Globe (1905), pour former le Parti socialiste unifié, section française de l'Internationale ouvrière (SFIO). Il n'était plus désormais question, du moins en théorie, de chapelles rivales. Dès lors, n'était-il pas logique, et du reste conforme à la pratique de presque tous les partis européens qu'un socialisme unifié entretînt des relations avec un syndicalisme unifié ? La seule question était au fond de savoir si ces relations devaient prendre un tour organique, comme en Allemagne à la même époque, ou devaient rester occasionnelles. Un tel rapprochement était conforme non seulement au vœu des guesdistes, mais aussi de Jaurès et de la plupart des leaders socialistes. Tel était le sens de la proposition élaborée par Victor Renard, leader de la Fédération du Textile, pour le congrès confédéral qui devait se tenir en cette année 1906 à Amiens.

C'était compter sans la vieille méfiance contre les guesdistes, restée d'autant plus vivace dans la CGT que celle-ci était depuis

4. Voir les histoires générales du syndicalisme de l'époque : Georges Lefranc, *Le mouvement syndical sous la III^e République*, Paris, Payot, 1967 ; Édouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, II, 1871-1920, Paris, Colin, 1957 ; Claude Willard, *Le mouvement socialiste en France, 1893-1905. Les guesdistes*, Paris, Éd. sociales, 1965.

quatre ans dirigée par deux hommes, Victor Griffuelhes, de formation blanquiste, c'est-à-dire plus favorable aux minorités agissantes qu'à la seule action de masse, et Émile Pouget, ancien rédacteur du truculent *Père Peinard* et d'orientation anarchiste. Dès que fut connue la proposition de Victor Renard, toutes les forces vives de la CGT se dressèrent et coururent au créneau. Le débat précédant le congrès, dans tous les syndicats, relayé dans *la Voix du peuple*, organe de la CGT, et dans *l'Humanité*, que Jaurès venait de fonder, fut particulièrement vif et d'une grande richesse.

À la veille du congrès d'Amiens, la CGT était partagée en trois tendances d'inégale importance, représentant trois orientations distinctes.

— *Les guesdistes* dont on a déjà parlé, n'étaient guère puissants que dans le nord de la France, et notamment dans le textile roubaisien. Leur objectif était la collaboration organique des deux organisations de la classe ouvrière : le parti et le syndicat.

— *Les réformistes* dont le dirigeant était l'inamovible leader de la Fédération du livre Auguste Keufer⁵ influencé par la philosophie positiviste et par l'expérience gouvernementale de Millerand. Ils plaidaient pour la conquête de réformes immédiates.

— *Les révolutionnaires*, largement majoritaires dans les instances dirigeantes de la CGT, sous la direction de Griffuelhes et Pouget, étaient des tenants résolus de l'indépendance syndicale. Une indépendance qui se teintait de condescendance à l'égard des partis favorables à l'action parlementaire, et qui débouchait sur une véritable idéologie syndicaliste : celle de l'*action directe* conduite par les organisations des prolétaires sur les lieux même du travail, devant déboucher un jour ou l'autre sur une grève générale révolutionnaire et expropriatrice de la bourgeoisie. Pour eux, la charte d'Amiens sera comme une sorte de doctrine de Monroe du syndicalisme.

Une analyse succincte des débats d'Amiens confirme l'existence de ces trois courants sur la question politique à l'intérieur de la CGT. Encore faut-il s'entendre sur le sens du mot politique.

Guesdistes et réformistes sont au moins d'accord sur un point, contre la majorité confédérale : c'est que celle-ci, en dépit de ses dénégations, fait bel et bien de la politique : « Quand on fait de l'antimilitarisme, quand on fait de l'antipatriotisme, quand on

5. Voir la biographie d'Auguste Keufer in Jean Maitron (ed.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, XIII, Paris, Éd. sociales, 1975.

prêche l'abstention, on fait de la politique », affirme Renard, le bouillant guesdiste. Et c'est Keufer, le vieux sage respecté du réformisme qui surenchérit : les activistes libertaires, partisans du syndicalisme révolutionnaire, ont déformé l'intention initiale du congrès fondateur de la CGT (Limoges, 1895) qui était de situer le syndicalisme sur un plan purement économique, en respectant strictement la neutralité politique et philosophique.

C'est cette neutralité qui, depuis le Congrès de Limoges, a été violée. Je ne méconnais pas l'activité déployée par ceux qui, depuis, ont dirigé la confédération ; ils ont prouvé quelle influence peut exercer une minorité active sur une masse indifférente ou insouciant. C'est ce qui explique que la confédération a pu prendre la direction actuelle : antiparlementaire, à tendance anarchiste, antimilitaire, antipatriotique.

C'est là l'origine de la divergence profonde entre la CGT et la SFIO. Il ne s'agit pas d'une simple différence entre syndicat et parti, mais d'une véritable concurrence, qui ont l'un et l'autre une vision globale et antagoniste de l'œuvre à accomplir.

Leur but final [aux libertaires syndicalistes] est de supprimer l'État, de faire disparaître tout gouvernement de personnes, pour confier aux syndicats, aux fédérations, aux Bourses du Travail, le gouvernement des choses, la production, la répartition, l'échange, c'est-à-dire le communisme libertaire et intégral.

Avec sa lucidité et sa culture, Keufer vient de définir en quelques mots un idéal qui n'est pas le sien, en usant de mots qui font référence au saint-simonisme (gouvernement des personnes contre administration des choses), au proudhonisme (production, répartition, échange) et à cette synthèse originale que constitue le syndicalisme révolutionnaire (le rôle des syndicats dans la société future). Sorel n'eût pas dit mieux. À l'inverse

le parti socialiste [...], en attendant l'avènement final et très éloigné du pur idéal communiste, poursuit la suppression de la propriété et du patronat pour instituer l'État socialiste collectiviste, comme le régulateur du travail et le dispensateur de la richesse, par la conquête des pouvoirs publics.

Il s'agit, conclut Keufer, d'une opposition « irréductible », d'autant plus « que les anarchistes accusent à l'avance l'État collectiviste de devenir plus despotique que l'État bourgeois ». À la lumière de l'expérience, on ne saurait leur donner tort...

À cette double critique de politisation anarchiste de la CGT, Griffuelhes réplique que certes, il y a dans la CGT des anarchistes, mais moins nombreux que ne l'a dit Keufer. Et surtout, « qu'il y ait chez certains d'entre nous des idées libertaires, oui ! mais qu'il en naisse des résolutions anarchistes, non ! » La vérité, c'est qu'avec l'entrée de Millerand au gouvernement Waldeck-Rousseau (1899), on a voulu « nous domestiquer ».

L'explosion de vitalité de la CGT résulte de ces événements. Il y eut une coalition d'anarchistes, de guesdistes, de blanquistes, d'allemanistes et d'éléments divers pour isoler du pouvoir les syndicats ! Cette coalition s'est maintenue, elle a été la vie de la confédération.

Et de conclure : « En réalité, d'un côté, il y a ceux qui regardent vers le pouvoir, et de l'autre, ceux qui veulent l'autonomie complète contre le patronat et contre le pouvoir. »

Mais c'est Jean Latapie, de la Fédération de la Métallurgie, autre porte-parole de la tendance majoritaire, qui trouve les mots les plus significatifs. Il souligne que les « syndicats n'ont pas plus à faire de la politique anarchiste que de la politique socialiste » ; « qu'il ne saurait y avoir des opportunistes, des radicaux, des socialistes de diverses écoles ou des anarchistes, pas plus que des croyants ou des athées ; nous considérons qu'il n'y a que des exploités, quelles que soient leurs convictions ». On retient surtout sa déclaration : « Il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au congrès, il y a des syndicalistes purs. Il faut que nous disions qu'il y a une doctrine nouvelle : le syndicalisme. » Tel est bien en effet le sens profond de la charte d'Amiens et la raison du caractère durable de son retentissement : l'affirmation, au-delà de la question posée des relations partis-syndicats, du syndicalisme comme doctrine sociale à part entière, concurrente de toutes les autres, à commencer par le socialisme. Une sorte de pan-syndicalisme dérivant de la priorité accordée à la fonction de producteur sur celle de citoyen.

Au passage, on notera l'unanimité, au moins formelle, pour ne pas récuser *a priori* les revendications immédiates et les réformes

partielles. Par rapport à la vision strictement anarcho-syndicaliste, contemptrice de toute compromission avec la société régnante, les réformistes – cela va sans dire –, les guesdo-syndicalistes et les révolutionnaires sont d'accord pour considérer la revendication quotidienne comme la mission première du syndicat. De façon générale, les historiens n'ont pas assez souligné l'inflexion pragmatique que représente le congrès d'Amiens dans l'histoire de la CGT. L'échec de la grève générale du 1^{er} mai 1906 en faveur de la journée de 8 heures, démentant la petite peur qui s'était emparée de la bourgeoisie parisienne dans les semaines précédentes, n'est assurément pas pour rien dans cette évolution. C'en est fait du lyrisme désordonné de la période précédente, où les invocations rituelles de la « grève générale révolutionnaire et expropriatrice » tenaient lieu de programme syndical. En excellent tacticien qu'il est, Griffuelhes a compris que les temps étaient en train de changer ; bientôt il dénoncera la surenchère politicienne des « braillards » comme Gustave Hervé, le turbulent journaliste de *la Guerre sociale*, et le « romantisme révolutionnaire » de la période précédente. Le congrès d'Amiens amorce le tournant auquel succéderont la crise de 1908-1909 et l'accession de Niel, puis de Jouhaux à la tête de la CGT, en remplacement de Griffuelhes et de Pouget. Ce n'est donc pas un hasard si la charte d'Amiens résulte d'un compromis d'abord tactique, mais bientôt quasi programmatique entre révolutionnaires (Griffuelhes, Pouget) et réformistes (Keufer, Coupat) contre les guesdo-syndicalistes (Renard).

Le porte-parole de la Fédération du Livre, Jusserand, proche de Keufer, déclara toutefois avant le vote que le Livre se ralliait à la proposition de Griffuelhes au nom de l'indépendance syndicale, mais qu'il maintenait ses réserves concernant le recours à la grève générale.

La résolution Griffuelhes, celle qui devait passer à la postérité sous le nom de charte d'Amiens, fut votée par 834 voix contre 8 et 1 abstention. Ces chiffres, généralement retenus par les historiens, sont trop massifs pour être significatifs. La minorité guesdiste, qui se savait battue, avait renoncé à livrer bataille. Le vote précédent, qui écartait la motion Renard par 736 voix contre 34 et 37 abstentions, n'est pas lui-même représentatif, car le congrès ayant précédemment refusé à mains levées de voter la division, c'est-à-dire le vote paragraphe par paragraphe, Renard annonça que lui-même et ses partisans ne prendraient pas part au vote. Pour avoir une idée plus précise du véritable rapport de forces, il faut comparer ces résultats à ceux qui ont été émis par le congrès sur d'autres questions. 994 mandats

avaient été validés par la commission de vérification. Sur la base de ce chiffre, 73 mandats seulement ne se sont pas exprimés sur le rapport concernant *la Voix du peuple*, 56 sur celui de la section des Bourses, 55 sur celui de la section des fédérations. Au contraire, sur la motion Renard, c'est, suite à l'invitation de Renard lui-même, 187 mandats qui ne se sont pas exprimés, et encore 151 sur la motion Griffuelhes. On peut penser que ce surcroît de près de 100 mandats inexprimés appartiennent à la minorité guesdiste, ce qui permet d'évaluer à un peu moins de cent cinquante mandats les partisans de la Fédération du Textile.

Mais il faut surtout souligner que les votes avaient tous lieu selon le principe : 1 syndicat = 1 voix qui favorisait outrageusement les petits par rapport aux gros.

La représentation proportionnelle, cheval de bataille des réformistes (Coupât), avait toujours été repoussée par les révolutionnaires, tout récemment encore, par le précédent congrès confédéral (Bourges, 1904). Les majorités avaient donc quelque chose de factice, le syndicat des ouvriers agricoles d'Espira-de-l'Agly pesant le même poids que celui des correcteurs du Livre de Paris ou celui des mineurs du Pas-de-Calais.

C'est là une donnée qui a été trop souvent passée sous silence lorsque l'on s'interroge sur l'importance, unique dans le monde industriel, de « l'anarcho-syndicalisme » en France. La majorité dont il a disposé jusqu'en 1914 avait quelque chose de factice : elle reposait en partie sur un nombre considérable de petits syndicats, teintés d'esprit libértaire, implantés souvent en zone rurale ou semi-rurale. Et cela au détriment des fortes concentrations ouvrières : c'est ainsi que les mineurs déchirés entre une majorité réformiste et une minorité révolutionnaire, n'appartenaient pas comme tels à la confédération, où n'étaient présents que quelques syndicats dissidents. Du reste, lorsqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale, la CGT se convertira à la représentation proportionnelle, la majorité changera de camp, comme on le verra lors de la scission de 1921, où le plus grand nombre des adhérents resteront fidèles à la CGT et se refuseront à suivre la CGTU pro-communiste.

Cette précision nécessaire ne doit pourtant pas remettre en cause la représentativité globale de la CGT d'avant-guerre quand il s'agit de la conception générale du syndicalisme. Si l'orientation révolutionnaire ne cessait de s'effriter, en revanche, l'attachement à l'indépendance, que partageaient révolutionnaires et réformistes, était bien

réel. À partir d'Amiens, il constitua, beaucoup plus que le mythe sorelien de la grève générale, le signe distinctif de la confédération. En 1921, la majorité des héritiers du syndicalisme d'avant-guerre, contraints de choisir entre la révolution et l'indépendance, désormais dissociées, choisirent massivement la seconde.

Par qui fut rédigée la charte ? La plupart des historiens désignent Griffuelhes et Pouget, respectivement secrétaire et secrétaire adjoint de la CGT ⁶, et le premier a confirmé cette origine en parlant d'un texte hâtivement griffonné sur un coin de table au buffet de la gare d'Amiens. Mais d'autres, comme Georges Lefranc ⁷, signalent que c'est peut-être le jeune avocat socialiste de la CGT, Ernest Lafont, futur député SFIO et pour lors collaborateur du *Mouvement socialiste* de Lagardelle, qui aurait tenu la plume. D'autres disent que c'est Pouget lui-même. On a fait aussi état de la collaboration de Maxime Leroy, qui se fera connaître par un grand livre sur *La coutume ouvrière*, et, selon Monatte, de Charles Guieysse, directeur de la revue *Pages libres*. En vérité, les purs syndicalistes de la majorité confédérale avaient plus de contacts avec les intellectuels comme Sorel et même avec certains leaders socialistes, comme Lagardelle, Willm, voire à l'occasion Sembat, qu'ils ne voulaient bien l'avouer spontanément. De façon générale, on s'accorde pour désigner Pouget, Griffuelhes, Delesalle, Niel et (selon Dolléans) Merrheim comme les principaux rédacteurs du texte parmi les congressistes. L'important est qu'il ait été voté par la fine fleur du syndicalisme d'action directe. À Griffuelhes et Pouget se sont en effet joints, entre autres, Merrheim, Delesalle, Bled, Latapie, Bousquet, Yvetot, Lévy, Galantus, Hervier, Dhooghe, des socialistes non guesdistes comme Luquet, et enfin les réformistes comme Keufer et Coupat, tandis que des personnalités à mi-chemin entre le réformisme et la révolution, comme Niel, futur successeur de Griffuelhes à la tête de la CGT, retireront leur propre motion en faveur de celle de ce dernier.

2. Explication de texte

Il est temps d'analyser, à la lumière des éclaircissements ci-dessus, le texte de la charte d'Amiens lui-même. La qualité de sa rédaction,

6. Selon *l'Humanité*, 23 septembre 1920 ; version reprise par Jean Maitron, « Les hommes de la Charte », in Ouvr. coll., *Le Congrès de la charte d'Amiens*, op. cit.

7. G. Lefranc, *Le mouvement syndical sous la III^e République*, op. cit., p. 142.

l'ampleur de son inspiration, l'ambition de sa visée paraissent démentir la légende d'un brouillon griffonné sur un coin de table. L'insertion en son sein de formules directement empruntées à la motion de Niel (de la Bourse du travail de Montpellier) suggère que le texte final est le résultat d'une négociation, voire d'un compromis entre éléments modérés et éléments radicaux au sein de la majorité confédérale.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT : la CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Comme on l'a rappelé plus haut, la CGT a été fondée en deux étapes. La première eut lieu à Limoges en 1895. L'année précédente, à Nantes, la Fédération nationale des syndicats, première confédération ouvrière française (1886), avait échappé aux guesdistes à l'occasion du vote sur la proposition de Briand et de Pelloutier, du principe de la grève générale. Cependant que l'autorité du même Pelloutier commençait à s'affirmer au sein de la Fédération des Bourses. Limoges correspond à la tentative, mal préparée, mal agencée, pour accueillir tout le monde au sein d'une organisation unique, en dehors de la politique. Mais cette opération antipolitique était menée par des politiciens, parfois étrangers au monde syndical, d'où la méfiance persistante de Pelloutier. C'est seulement en 1902, un an après la mort de celui-ci, que les deux organisations fusionneront au congrès de Montpellier. De là cette structure binaire propre au syndicalisme français, qui a persisté jusqu'à aujourd'hui, prévoyant que chaque adhérent de la CGT sera représenté deux fois dans les instances confédérales, la première au titre de sa fédération professionnelle, la seconde au titre de son appartenance géographique (Bourse du travail, plus tard Union départementale et aujourd'hui Union régionale). En 1906, cette structure n'a donc que quatre ans d'âge. On notera que la représentation géographique, qui privilégie nécessairement les intérêts généraux des travailleurs, toutes appartenances professionnelles confondues, a toujours été plus favorable aux courants révolutionnaires, anarchistes notamment, tandis que la structure professionnelle, regroupant des travailleurs issus de la même branche industrielle, incite à mettre en avant les intérêts corporatifs.

La méfiance à l'égard des divisions et des luttes passées, provoquées par la diversité des appartenances politiques, est demeurée. La CGT se tient « en dehors de toute appartenance politique ». Le même article 2 précise en outre que nul ne peut invoquer son appartenance syndicale « dans un acte électoral et politique quelconque ».

Cet apolitisme méthodologique – mieux vaudrait d'ailleurs parler d'apartitisme – n'implique aucune neutralité idéologique, bien au contraire, puisque la CGT entend regrouper « tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Le moins que l'on puisse dire de cette formule célèbre c'est qu'elle privilégie délibérément la qualité sur le nombre. Combien parmi les travailleurs de l'époque peuvent être crédités d'un tel niveau de conscience eschatologique ? Certes, on a prétendu qu'on avait eu recours à cette formule pour éviter le mot « socialisme » qui aurait entretenu l'équivoque avec le parti du même nom. Mais le mot socialisme lui-même ne fait pas partie du vocabulaire de la CGT de l'époque. Depuis la 1^{re} Internationale, les antiautoritaires ont appris à se méfier d'un vocable qui renvoie à une conception centralisée de la révolution et de la société post-révolutionnaire. « Disparition du salariat et du patronat », à l'inverse, renvoie à une vision beaucoup plus ambitieuse et beaucoup plus radicale de l'action ouvrière. On peut en effet concevoir un salariat socialiste, et même un patronat socialiste, capables de prolonger, voire d'aggraver la condition salariale propre au système capitaliste. À noter que la « disparition du salariat » fait également partie de la doctrine des radicaux-socialistes de l'époque, même si elle est toujours restée à l'état de pétition de principe. Elle s'explique par la préférence des classes moyennes pour une société de petits propriétaires indépendants, plutôt que pour la société industrielle structurée en classes. Il faudra attendre 1978 pour que la CGT, à son congrès de Grenoble, renonce à la formule canonique de disparition du salariat et du patronat. C'est reconnaître officiellement son obédience socialiste et renoncer au grand mythe révolutionnaire de la société sans classes.

On notera encore l'expression « travailleurs conscients », qui n'est nullement synonyme de travailleurs exploités. On peut être exploité et ne pas être conscient. Dans le vocabulaire syndicaliste de l'époque, tel qu'on le rencontre dans *la Voix du peuple*, organe officiel de la confédération, les non-syndiqués, les « jaunes », et tous ceux qui pra-

tiquent la collaboration de classe sont généralement appelés « les inconscients ». Faire exclusivement appel aux travailleurs conscients, c'est privilégier les avant-gardes par rapport aux masses, conformément à la théorie des « minorités agissantes » d'origine anarchiste. On mesure ici à quel point la charte d'Amiens est un texte de transition, reflet d'un syndicalisme révolutionnaire en pleine évolution, puisqu'après la confirmation de cette doctrine du petit véhicule, cette vision quasi janséniste de l'action ouvrière, le texte fait obligation à « tous les travailleurs » d'adhérer au syndicat. Le « syndicalisme de masse et de classe », expression canonique du mouvement ouvrier, relève de l'oxymore plutôt que de la tautologie.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

On s'est habitué dans une période récente à voir dans la « lutte de classe » une formule portant l'estampille quasi exclusive du marxisme. On voit ici qu'il n'en est rien à l'époque. En ces années, le guesdisme, représenté ici par les adversaires de la Charte, est le détenteur officiel du label marxiste. Souvenir des luttes passées, référence obsessionnelle au fameux congrès de Londres (1896) qui vit l'affrontement direct des socialistes marxistes et des anarchistes, leçon d'orthodoxie faite à la minorité : pour les congressistes d'Amiens, les véritables pratiquants de la lutte de classe ne sont pas les députés en leur Parlement, mais les prolétaires en leur atelier. Telle est à la même époque l'opinion de Georges Sorel. Pour Amédée Bousquet, secrétaire de la Fédération de l'Alimentation et membre influent de la majorité confédérale, il y a une différence de nature entre le syndicat, qui recrute ses membres sur la base de leur condition de prolétaires, et le parti qui les recrute sur une base idéologique. Même au parti socialiste, des « patrons millionnaires » cohabitent avec des « prolétaires affamés » : seul le syndicat doit donc être regardé comme une organisation de classe, et toute alliance avec un parti, par définition multiclassiste, est impossible.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement

du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telle que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Contrairement à l'idée que l'on s'en fait parfois, le syndicalisme révolutionnaire met au premier plan de ses préoccupations l'action réformatrice. Le secrétaire de la Confédération, Griffuelhes, est avant tout un remarquable tacticien et un meneur de grèves. À la différence des purs anarchistes – lui-même est d'origine « blanquiste » –, il ne regarde pas le conflit ouvrier comme une simple occasion de faire de la propagande. Il entend avant tout mener les travailleurs à la victoire, car il est persuadé que l'accumulation des victoires partielles est le meilleur moyen de préparer la victoire définitive. La grève est selon le mot des dirigeants de la CGT, et notamment de Pouget, une « gymnastique révolutionnaire ».

Ce qu'il faut surtout souligner dans la pensée de ces hommes de terrain que l'on a souvent pris à tort pour de dangereux utopistes, c'est au contraire le profond réalisme qui s'exprime à travers la complémentarité de l'action réformatrice et de l'action révolutionnaire. Nous ne sommes ici pas loin de l'idée profonde de Jaurès sur le double rythme de l'action ; Jaurès qui, à la différence de Guesde, a toujours été à l'écoute du mouvement syndical et s'est efforcé d'en comprendre, au-delà de certaines expressions aberrantes, la pensée profonde. Voici deux ans après Amiens, comment Jaurès définit, dans son grand discours du congrès socialiste de Toulouse (1908), les relations entre réforme et révolution.

Nous n'acceptons pas qu'on oppose l'action d'aujourd'hui à l'action d'après-demain, nous n'acceptons pas qu'on oppose l'esprit révolutionnaire et l'action réformatrice du Parti. Nous disons que dans un Parti vraiment et profondément socialiste, l'esprit révolutionnaire réel est en proportion de l'action réformatrice efficace et que l'action réformatrice efficace est en proportion de la vigueur même de la pensée et de l'action révolutionnaires. Nous vous disons, précisément parce que le Parti socialiste est un parti de révolution [...] précisément parce qu'il veut abolir le salariat, résorber et supprimer tout le capitalisme, précisément parce qu'il est un parti révolutionnaire, il est le parti le plus activement et le plus réellement réformateur. Précisément parce qu'il n'est pas arrêté, dans sa revendication incessante, par le droit, périmé à ses yeux, de

*la propriété bourgeoise et capitaliste, il est le seul parti qui puisse pousser toutes les réformes jusqu'à la réforme totale*⁸.

Mettez « syndicat » là où Jaurès dit « parti » et le texte que l'on vient de citer longuement est un parfait commentaire de la chartre d'Amiens, dans sa lettre et dans son esprit. Il n'est pas exagéré de dire qu'à partir de ces années s'opère, subtilement et tacitement, une évolution de la pensée jaurésienne et de la pensée cégétiste, pour aboutir à ce qu'Aldo Moro avait appelé un jour, dans le contexte italien, des « convergences parallèles » et que Jaurès, dans le même discours, préfigurera en parlant du « moyen vivant et réel d'amener entre ces deux actions (politique et syndicale), sans servitude réciproque et sans empêchement, l'action librement commune qui est dans le vœu de tout le parti socialiste ». La CGT ne se considère pas comme le centre névralgique à partir duquel se développe l'action ouvrière. La culture libertaire, sinon toujours anarchiste qui est la sienne, est hostile à la centralisation et par conséquent au déclenchement de la révolution à partir d'un comité central, à la façon blanquiste ou marxiste. C'est pourquoi, conformément à la doctrine que développait déjà Fernand Pelloutier à la Fédération des Bourses du travail, la motion parle d'une simple « coordination des efforts ouvriers » et non d'une éventuelle direction. Quatre années auparavant dans *Que faire ?* Lénine a dénoncé la doctrine de la « spontanéité ouvrière », qui ne peut conduire qu'au « trade-unionisme », c'est-à-dire au réformisme. On ne saurait imaginer antithèse plus parfaite au point qu'il faut se demander si le clivage le plus pertinent au sein du mouvement social et ouvrier de l'époque, n'est pas celui qui oppose les centralisateurs aux décentralisateurs, plutôt que celui, canonique, qui oppose les révolutionnaires aux réformistes.

Toutefois, la CGT est loin d'être toujours fidèle à cette espèce de jansénisme ouvrier. Le grand mouvement décidé au congrès de Bourges (1904) sur l'initiative de Raymond Dubéros, des coiffeurs, visant à imposer la journée de 8 heures par cessation délibérée du travail au-delà de cette limite, était réformiste par les objectifs – la réduction du temps de travail – et révolutionnaire par le moyen employé, c'est-à-dire la grève générale : en cela, attentif à l'élévation

8. Jean Jaurès, *L'esprit du socialisme. Six études et discours*, préf. de Jean Rabaut, Paris, Gonthier, 1964, p. 68-125, repris dans Jean-Pierre Rioux (ed.), *Jaurès, rallumer tous les soleils*, Paris, Omnibus, 2006, p. 673-730.

progressive du niveau de combativité de la classe ouvrière pour parvenir par étapes quantitatives successives à une mutation qualitative : la révolution. Mais il faut convenir que le mouvement décidé par un congrès confédéral était on ne peut plus centralisé et même quelque peu artificiel. C'est la raison de son échec. Humiliation suprême pour les révolutionnaires : il n'eut de véritable écho que chez les réformistes du Livre, assez bien implantés dans leur branche professionnelle pour impulser efficacement une action auprès de la base. Seul le Bâtiment put, lui aussi, déclencher quelques mouvements sporadiques. Cette « révolution » légale, à date fixée à l'avance, manifestait une certaine naïveté. À bien des égards, la prudence du congrès d'Amiens est le fruit de cette déconvenue. On ne le soulignera jamais assez : Amiens est non seulement le moment où la revendication d'indépendance syndicale est proclamée avec la plus grande netteté ; il est aussi celui où s'amorce le tournant vers le réformisme des années suivantes.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale⁹, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Ce paragraphe contient à lui seul toute l'originalité du syndicalisme révolutionnaire par rapport aux autres formes d'organisation corporative. Il y est affirmé d'abord la complémentarité de l'action réformiste et de l'action révolutionnaire, comme cela a été dit plus tôt ; ensuite la radicalité des objectifs : c'est-à-dire l'expropriation. Les tenants de la grève générale ne sont pas moins attachés que les marxistes au mot d'ordre d'expropriation. Sans cette mutation brutale, pas de révolution imaginable. Dans les textes officiels de la CGT de l'époque, la grève générale est toujours qualifiée de « révolutionnaire » et « d'expropriatrice », afin de la distinguer de la grève générale politique imaginée par les Allemands et les Belges pour conquérir le suffrage universel. C'est celle-ci qui a les faveurs de

9. Quelques auteurs donnent une rédaction légèrement différente : « Il préfère l'émancipation intégrale... » Le texte que nous donnons est celui du compte rendu officiel du congrès d'Amiens, établi sous la responsabilité de la CGT.

Rosa Luxemburg, méfiante à l'égard des relents anarchistes qu'elle décèle dans les positions françaises¹⁰.

Un exposé global, même succinct, sur la grève générale excéderait le cadre de cette explication de texte. Elle renvoie à une histoire plus ancienne et plus internationale du mouvement ouvrier. On cite souvent à ce sujet l'apostrophe célèbre de Mirabeau : « Prenez garde ! N'irritez pas ce peuple qui produit tout et qui pour être formidable n'aurait qu'à être immobile ! » L'idée affleure à nouveau dans l'histoire babouviste de la Conspiration des Égoux, interprétée par Sylvain Maréchal. C'est le chartisme anglais qui lui donne sa première expression publique, avec le mythe pré-sorélien de la *General strike* (grève générale) qui prend souvent le nom de *Grand National Holiday* (Grande vacation nationale), voire de *Sacred Month* (le Mois sacré). Un peu plus tard, en 1851, Émile de Girardin, le célèbre journaliste directeur de *la Presse*, propose une grève universelle pour venir à bout du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. L'idée n'est pas si sottise, qui contribuera à faire échouer en 1920 le putsch Lüttwitz-von Kapp en Allemagne.

Mais c'est le syndicalisme américain, à travers l'idée d'une grande journée au 1^{er} mai 1886, pour faire aboutir la revendication des huit heures, qui relance vraiment le mot d'ordre de grève générale à la fin du XIX^e siècle. Cette idée d'inspiration réformiste et de portée limitée – cessation de travail d'une journée – est à l'origine de la célébration universelle du 1^{er} mai.

Son irruption dans le paysage social français a une signification particulière, et une tonalité anti-marxiste et anti-politique. Dès 1888, à son congrès de Bordeaux-Le Bouscat, la Fédération nationale des syndicats, théoriquement contrôlée par les guesdistes, avait déclaré : « Seule la grève générale, c'est-à-dire la cessation complète de tout travail, ou la révolution, peut entraîner les travailleurs vers leur émancipation. » Déclaration qui prend toute sa portée si on la rapproche de cette autre : « Le congrès engage les travailleurs à se séparer nettement des politiciens, qui les trompent. » Notez la virgule après « politiciens », qui indique que tous sont visés par cette déclaration...

10. Voir notamment son livre *Grève de masses, parti et syndicat* (1906), traduit en 1909 par Bracke (A.-M. Desrousseaux). Repris en 1968 aux éditions Maspéro. Rosa affirme fortement la nécessité de l'unité d'action entre syndicat et parti sous la direction de ce dernier et critique fortement l'autonomisme syndical à la française, qui se développe notamment chez les « fonctionnaires » syndicaux.

Mais c'est surtout à partir de 1892, sous l'influence d'Aristide Briand et surtout de Pelloutier, que le mot d'ordre de grève générale a pris sa pleine signification de machine de guerre antiguesdiste. Pour le bien comprendre, il faut se reporter à la brochure *Qu'est-ce que la grève générale ?* que Pelloutier publie en 1895 avec Henri Girard. La grève générale a pour but non de s'emparer des pouvoirs publics, mais bien de les supprimer. La méfiance à l'égard d'un éventuel gouvernement prolétarien est égale à celle que suscite chez les militants libertaires le gouvernement bourgeois. Les auteurs ont profondément compris que la nature du régime post-révolutionnaire est tout entière déterminée par la forme que prendrait la révolution. Une révolution centralisée aboutira nécessairement à un véritable despotisme prolétaire. La révolution, c'est le socialisme en croissance ; la grève générale, c'est la libre société de demain en gestation.

C'est que, la grève générale devant être une révolution de partout et de nulle part, la prise de possession des instruments de production devant s'y opérer par quartier, par rue, par maison pour ainsi dire, plus de constitution possible d'un "gouvernement insurrectionnel", d'une "dictature prolétaire", plus de "foyer" à l'émeute, plus de "centre" à la résistance ; l'association libre de chaque groupe de boulangers dans chaque boulangerie ; de chaque groupe de serruriers dans chaque atelier de serrurerie ; en un mot, la production libre.

Comment ne pas admirer l'étonnante capacité d'anticipation d'un tel texte, qui prévoit avec une prescience très sûre ce qui se passerait – et ce qui se passa effectivement – si la révolution était l'œuvre d'un groupe organisé et centralisé de conspirateurs ? Comment ne pas voir aussi combien la révolution décentralisée et en quelque sorte autogérée est conforme à l'idéal tant marxiste que proudhonien de la « production libre » ? Comment ne pas saisir enfin avec Sorel que durant cette période les véritables marxistes ne sont pas les détenteurs officiels du label marxiste, mais les syndicalistes révolutionnaires ?

Sans doute Proudhon eût-il trouvé que cette transformation du syndicat, de groupement de « résistance » (c'est le mot traditionnel du mouvement ouvrier pour le désigner) en groupement de « production et de répartition », selon les termes mêmes de la charte d'Amiens, était encore trop proche de l'idée d'un gouvernement. Car c'est bien d'un gouvernement de producteurs qu'il s'agit ici.

C'est toute une société nouvelle qui y est esquissée ; de sorte que la neutralité de la charte, dont il va être question plus loin, n'est pas un *en deçà*, mais un *au-delà* de la politique. Il s'agit ici d'un renversement complet de la perspective social-démocrate traditionnelle, telle qu'elle est en vigueur en Allemagne, en Autriche, en Belgique. Selon celle-ci, il y a entre le parti et le syndicat – auquel il faudrait ajouter du reste les coopératives – une répartition fonctionnelle des rôles : au syndicat les tâches économiques immédiates de défense des salariés dans la société capitaliste ; au parti les tâches politiques de préparation de la société future. Dans la perspective de la charte d'Amiens, c'est l'inverse : le parti peut à la rigueur jouer un certain rôle dans la société politique actuelle ; mais c'est au syndicat, groupement de producteurs, qu'il incombe de préfigurer, jusque dans son action quotidienne, l'organisation de la société future. Le syndicat est donc cette « base de réorganisation sociale » que dit la motion d'Amiens.

On ne saurait oublier qu'à la même époque où les syndicalistes révolutionnaires élaborent la charte d'Amiens, Georges Sorel « sociologue » de ce mouvement, comme il aime parfois à se définir malgré ses réserves à l'égard de la sociologie de son temps, mais indépendants d'eux, conçoit sa théorie du *mythe*, dont la grève générale est l'expression la plus achevée. Prenant du recul par rapport à l'actualité, l'auteur des articles qui deviendront les *Réflexions sur la violence* élabore une vision de la révolution contenue presque tout entière, non dans ses institutions, mais dans le mouvement intérieur qui la déclenche et la fait advenir. La révolution n'est rien, c'est le mouvement vers la révolution, dont le mythe est le véhicule, qui est tout. Sorel, véritable Bernstein de la Révolution prolétarienne, écrit, à propos des responsables du mouvement prolétarien :

*Grâce à eux, nous savons que la grève générale est bien ce que j'ai dit : le mythe dans lequel le socialisme s'enferme tout entier, c'est-à-dire une organisation d'images capables d'invoquer instinctivement tous les sentiments qui correspondent aux diverses manifestations de la guerre engagée par le socialisme contre la société moderne*¹¹.

11. Georges Sorel, *Réflexions sur la violence* (1908), Michel Prat (ed.), préf. de Jacques Julliard, Paris, Éd. du Seuil, 1990, p. 120. Je souligne.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'expression, profondément péguyste, de « société moderne », là où l'on attendait capitalisme. La révolution sorélienne est en effet une révolution contre la catastrophe morale engendrée par le modernisme industriel. Il ne serait pas abusif de prêter un tel état d'esprit au syndicalisme d'action directe lui-même ; mais ce serait outrepasser le cadre que nous nous sommes fixés ici.

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

C'est ici l'explicitation de ce que l'on a déjà noté plus haut. Le syndicat est un groupement de classe, fondé sur une communauté de condition sociale ; le parti est un groupement d'idées, fondé sur une communauté d'opinion. En conséquence, s'agissant de la classe ouvrière, le parti est un élément nécessairement diviseur – les opinions sont multiples – le syndicat est un facteur unifiant – la classe est unique.

L'adhésion au syndicat est un *devoir*. Le syndicalisme révolutionnaire n'a jamais reculé devant les qualifications morales à propos de son action. Ce qu'a bien vu à nouveau Georges Sorel qui n'a cessé de parler du syndicalisme en termes éthiques. C'est même cette connotation éthique qui donne à son action sa dimension régénératrice, pour lui-même et pour la société tout entière.

On peut se demander s'il n'existe pas une contradiction au sein de la charte, entre l'affirmation initiale (elle regroupe tous les travailleurs « conscients ») et ce devoir fait à tous les travailleurs d'appartenir au syndicat, qui débouche sur la vision d'une action de masse. Les libertaires, nombreux au sein des organes directeurs de la confédération, n'ont jamais caché leur défiance et même leur mépris à l'égard des masses abruties et inconscientes. Certes, on pourrait lever la difficulté en soulignant qu'entre l'état de fait – des masses encore inconscientes – et l'objectif auquel parvenir – des masses syndiquées – il n'y a d'autre contradiction que celle qui existe nécessairement entre la réalité et l'idéal. Mais allons plus loin. Ainsi qu'on l'a déjà souligné, la charte d'Amiens est l'expression, non de l'« anarcho-syndicalisme » – comme l'ont toujours prétendu ses

adversaires marxistes –, mais d'un syndicalisme de transition entre l'artisanat ou la petite entreprise et la grande industrie.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

Donc pas de parallélisme politico-syndical, tel qu'il existe dans la social-démocratie allemande ou belge. L'univers social-démocrate est dans l'idéal un univers fermé où le travailleur conscient pratique une triple adhésion : à une coopérative pour ses besoins immédiats, au syndicat pour la défense de ses intérêts corporatifs, au parti socialiste pour son émancipation politique intégrale. Or en France, le Parti socialiste, en dépit de son unification récente (1905) ne saurait prétendre au monopole de la représentation politique des salariés. D'aucuns adhèrent à bon droit au Parti radical, d'autres aux groupements anarchistes.

Du reste, il est ici question de conceptions politiques, mais aussi « philosophiques ». À côté du marxisme ou de l'anarchisme, certains leaders ouvriers comme Keufer se réclament explicitement du positivisme d'Auguste Comte. Et surtout « philosophique » est le mot poli, neutre, laïque pour désigner la religion. La concurrence des syndicats jaunes, mais surtout des syndicats chrétiens plus nombreux que la CGT ne veut bien officiellement le reconnaître. En vérité, comment ne pas voir que la charte d'Amiens est aussi – on ne le souligne jamais – une profession de foi *laïque* à l'intérieur de l'univers prolétarien, traditionnellement en proie aux divergences d'opinions et de croyances ? Laïques, les syndicalistes révolutionnaires l'étaient profondément ; mais ils se méfiaient du laïcisme de Combes, accusé de permettre l'escamotage du contenu social du programme républicain... La laïcité de la CGT, malgré les apparences contraires – de rares mais virulents accès d'anticléricisme populaire –, était une laïcité d'ouverture.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicat atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements

syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.

Voici finalement le paragraphe essentiel auquel on a souvent réduit la charte d'Amiens. Tout ce qui a été dit plus haut montre amplement qu'il n'en est rien, la plus grande partie du texte ayant été consacrée à définir positivement les tâches du syndicalisme. Et même dans cet ultime paragraphe, la célèbre déclaration d'indépendance est précédée d'une profession de foi essentielle : la foi en l'action directe.

Celle-ci n'est pas comme on le croit souvent, ou comme quelques auteurs un peu sommaires comme Georges Yvetot l'ont suggéré, synonyme d'action violente. L'action directe est avant tout l'action exercée directement par les travailleurs eux-mêmes sur leur lieu de travail, sans intermédiaires et sans détour par un autre lieu : à savoir le Parlement. La véritable action prolétarienne est donc essentiellement « économique » ; entendez par là qu'elle affronte le patronat sur son terrain même, celui de la production. Philosophie de producteurs ? Oui, si l'on veut, à condition de ne pas donner au mot « philosophie » un sens spéculatif. L'action directe est pratique ; elle est choisie comme telle « afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet ». C'est le triomphe du pragmatisme économique : du reste la formule est empruntée à la motion parallèle de Niel, qui s'efforce de jouer les intermédiaires entre révolutionnaires et réformistes. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé de désigner par l'expression de « syndicalisme d'action directe »¹², la forme de syndicalisme défini par la charte d'Amiens : syndicalisme à la fois réformiste et révolutionnaire ; la charte a été votée, rappelons-le, par Keufer aussi bien que par Griffuelhes.

Les deux dernières lignes, enfin, sont une réponse à la motion Renard. L'essentiel ayant déjà été défini et l'indépendance syndicale n'étant que la conséquence du syndicalisme d'action directe, cette dernière déclaration est écrite sur un mode assez désinvolte : « Les organisations n'ayant pas à se préoccuper... », « les partis et les sectes peuvent poursuivre *en toute liberté*... ». Sous entendu : si cela les amuse...

12. Jacques Julliard, *Autonomie ouvrière, études sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Gallimard-Éd. du Seuil, coll. « Hautes études », 1988.

En ce qui concerne les partis, nous savons que c'est le parti socialiste qui est visé. Mais les « sectes » ? Tout le monde a compris à Amiens que ce terme condescendant désignait bel et bien les groupements anarchistes. À Amiens, il n'y a plus ni socialistes, ni anarchistes ; ni réformistes, ni révolutionnaires, mais des syndicalistes.

Il faut que nous disions, conclut Latapie, qu'il y a une doctrine nouvelle, le syndicalisme. [...] La fédération de la métallurgie est une fédération socialiste dans la bonne acception du terme. Nous y affirmons la doctrine réformiste et la doctrine révolutionnaire. [...] dans le sein de notre Fédération, il ne saurait y avoir des opportunistes, des radicaux, des socialistes de diverses écoles ou des anarchistes, pas plus que des croyants ou des athées ; nous considérons qu'il n'y a que des exploités, quelles que soient leurs convictions ¹³.

Du reste, la motion d'Amiens ne creuse pas seulement son sillon au sein du parti socialiste, séparant ceux qui en acceptent la logique (Jaurès) et ceux qui la récuse (Guesde) ; elle introduit le même clivage entre les anarchistes acquis au syndicalisme, tels Pierre Monatte dont l'influence sur la CGT va surtout s'exercer au cours des années suivantes, et ceux qui continuent de s'en méfier comme Jean Grave, Sébastien Faure ou Errico Malatesta.

En ce sens, la charte d'Amiens n'est pas seulement un texte de circonstances. Elle est la tentative la plus poussée pour définir une « doctrine syndicaliste » à la fois permanente et pragmatique. Se penchant cinquante ans après son adoption sur « l'actualité de la charte d'Amiens », Pierre Monatte écrivait en 1956 : « Il faut regarder quel était son sens profond. Il était clair : ne pas permettre à la classe ouvrière d'être roulée. Roulée, ni par ses ennemis, ni par ses faux amis, ni par ses propres délégués, mal tenus en main ¹⁴. » Elle était en somme, cette Charte, la tentative de solution à la quadrature du cercle prolétarien, cette incapacité d'une classe dominée de s'exprimer par la voix de représentants qui lui fussent propres et qui,

13. Idée reprise par Victor Griffuelhes en 1920 : « Nous n'étions plus ni anarchistes, ni jaressistes, ni guesdistes, ni allemanistes, nous n'étions plus que des syndicalistes. » (Cité par R. Hagnauer, *Le syndicalisme vivant, op. cit.*, p. 19.)

14. Préface de Pierre Monatte à R. Hagnauer, *Le syndicalisme vivant, op. cit.*, p. 2.

de ce fait, a toujours été instrumentalisée par des représentants auto-proclamés issus d'autres classes ou déclassés volontaires comme certains intellectuels¹⁵.

3. Interprétations

Sous son apparente simplicité, la fermeté de son dessein, le bonheur de ses formules, la charte d'Amiens est un texte complexe, composé de strates que, chemin faisant, nous nous sommes efforcés de mettre à jour. Beaucoup des teintes qui composent la mosaïque du socialisme français, voire européen, au tournant du siècle, s'y reconnaissent aisément. Pour autant, faut-il parler d'influences, impliquant une filiation directe avec telle ou telle doctrine ? Assurément non. Les chefs de la CGT n'étaient pas de grands « liseurs » et se méfiaient des théories. En matière de doctrine sociale, Griffuelhes prétendait, par manière de boutade, préférer Alexandre Dumas. Certes, on a signalé la présence dans l'entourage immédiat, au moment de la rédaction du texte, d'hommes comme Maxime Leroy ou Charles Guieysse, parfaitement au fait du paysage doctrinal de l'époque. Mais le primat de la pratique ouvrière, voire de la « coutume » sur la doctrine est la marque distinctive du syndicalisme d'action directe. S'il faut parler d'influences, il faut les considérer à l'envers. Les diverses doctrines, fussent-elles antérieures à 1906, sont beaucoup plus des reflets que des sources. Mieux vaudrait en pareil cas, en empruntant à la minéralogie, parler de faciès plutôt que d'influences. S'il est un faciès qui saute aux yeux, ou plutôt qui devrait sauter aux yeux, pour peu que l'on fasse abstraction de la querelle guesdiste, qui est circonstancielle, c'est bien le *faciès marxiste*, ou plutôt *marxien*. Le texte tout entier est dominé par la notion de lutte de classe ; c'est même pour restituer à celle-ci sa pureté originelle, à l'encontre de toutes les déviations ultérieures, y compris celles qui ont pour responsables des marxistes, que la charte a été composée. Jusqu'à l'irruption de la « nouvelle école » – entendez le syndicalisme révolutionnaire –,

15. Pour Makhaiski par exemple, le marxisme n'est pas la philosophie du prolétariat, mais bel et bien la philosophie de classe des intellectuels déclassés s'instituant porte-parole du prolétariat. Le léninisme est l'expression de cette tentative réussie d'usurpation de la révolution prolétarienne par les intellectuels transformés en bureaucrates ou en technocrates. Cf. Jan Waclav Makhaiski, *Le socialisme des intellectuels*, Alexandre Skirda (ed.), Paris, Éd. du Seuil, coll. « Politique », 1979.

*la notion de lutte de classe, écrit Georges Sorel, était demeurée assez vague tant qu'on n'avait pas eu sous les yeux des organisations ouvrières conçues comme les concevait Pelloutier, des organisations de producteurs qui font leurs affaires eux-mêmes, sans avoir besoin d'avoir recours aux lumières que possèdent les représentants des idéologies bourgeoises*¹⁶.

Et de comparer, selon une analogie qu'il affectionne, aux moines du Moyen Âge, les « syndicats révolutionnaires qui sauvent le socialisme ». Il n'est pas jusqu'à la grève générale qui, aux yeux de l'auteur des *Reflexions sur la violence*, ne restitue au marxisme son authenticité ouvrière. Ce « mythe », selon son expression, est un mythe prolétarien, comparable à tant de figures imagées qui abondent dans l'œuvre de Marx. Or, loin que ces parties de l'œuvre, dédaignées par les tenants du socialisme scientifique, soient caduques, ce sont elles au contraire qui assurent la pérennité de l'œuvre.

Pourtant, une objection se présente qui a toujours embarrassé Sorel, sinon les chefs du syndicalisme révolutionnaire. Il est incontestable que le marxisme a placé la politique au poste de commandement, pour parler comme Mao. Impossible de l'escamoter comme le fait la CGT. C'est pourquoi, pour rendre compte du phénomène syndicaliste révolutionnaire, il faut faire appel à un *faciès saint-simonien* latent. Marx a toujours fait de l'économique l'infrastructure de la société capitaliste. Pour autant, il n'adhère pas à une philosophie des producteurs. Il pense au contraire que l'économique doit être dépassé. À la différence de la société bourgeoise, la société ouvrière ne sera pas pour lui à base exclusivement économique. Au contraire, nous avons vu la charte d'Amiens prophétiser une sorte de régime corporatif, où les syndicats remplaceraient les ministères. Le gouvernement des hommes disparaîtrait donc ainsi au profit d'une administration des choses. Ne sommes-nous pas ici en plein saint-simonisme ? Jamais le syndicalisme allemand, autrichien, ni même anglais n'ont raisonné ainsi. Le saint-simonisme exprime en somme le sentiment d'exclusion de l'ensemble des forces productives dans une société française fondée sur l'organisation de la sociabilité beaucoup plus que de la production ; et il est resté à l'état inconscient quelque chose de cette contre-société saint-simonienne dans l'utopie syndicaliste.

16. Georges Sorel, *La décomposition du marxisme*, Paris, Rivière, 1908, p. 60-61.

Beaucoup plus apparent, beaucoup plus explicite est le *faciès anarcho-proudhonien*. Celui-là a été plus d'une fois revendiqué comme tel par les compagnons de route du syndicalisme révolutionnaire et à l'occasion par les acteurs eux-mêmes, notamment par Pelloutier. Il s'agit, bien entendu, d'une vision simplifiée du proudhonisme, celui-ci se déployant selon les périodes de la vie de l'auteur, sur un large éventail idéologique, qui va de la remise en cause radicale de la société au conservatisme le plus déclaré. Il existe pourtant à travers ses multiples facettes un invariant proudhonien, qui se caractérise, comme chez Saint-Simon, par une horreur instinctive pour l'univers politique et par conséquent par un parti pris économique. Mais là où Saint-Simon prône l'organisation – on serait tenté de dire en termes contemporains la planification – Proudhon fait confiance aux capacités associatives des travailleurs, destinées à se substituer aux appareils gouvernementaux. De ce point de vue, le syndicalisme d'action directe est spontanément plus proche du proudhonisme que du saint-simonisme. Le proudhonisme syndical, si l'on peut employer cette expression ambiguë, est de nuance libertaire. Certes, la charte d'Amiens, par prudence et par souci de conciliation avec les réformistes, demeure muette sur ce point. Mais l'hostilité envers l'État est explicite dans la plupart des écrits politiques de Pouget, d'Yvetot, de Monatte et à un moindre degré chez Griffuelhes et chez Merrheim. Comme l'avait profondément vu Eduard Bernstein, ce n'est pas la doctrine, c'est la réalité vécue par les travailleurs qui était de nature proudhonienne, et à certains égards anarchistes. « Ce n'est pas moi, mais bien la réalité des choses qui fait revivre l'auteur de la *Capacité politique des classes ouvrières* », écrivait-il¹⁷. Comme s'il y avait, à travers ses divers avatars, une sorte d'homéostasie proudhonienne du prolétariat, à savoir la recherche permanente, obstinée, de son autonomie.

Avançons encore un peu. Nous avons vu, chemin faisant, que le syndicalisme qui se disait lui-même révolutionnaire, ne récusait nullement le réformisme ; il s'agissait au contraire des deux faces d'une même besogne. Les leçons du trade-unionisme, dont Pelloutier avait lui-même vanté la pertinence, n'ont pas été oubliées ; au contraire :

17. Cité par Lucien Febvre, « Une question d'influence, Proudhon et le syndicalisme des années 1900-1914 », *Revue de synthèse historique*, XIX, 2 (1909) p. 179-193. Repris dans *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 772-786.

après les excès verbaux de l'anarcho-syndicalisme de la période précédente, excès que l'échec de la grève générale du 1^{er} mai 1906 s'était chargé de tempérer, le syndicalisme d'Amiens s'oriente vers une voie plus équilibrée dont, après le départ de Griffuelhes et le bref passage de Niel à la tête de la Confédération, Léon Jouhaux serait le symbole agissant. En 1906, seules huit années nous séparent de l'Union sacrée à laquelle ce dernier se ralliera sur le cercueil de Jaurès : triomphe posthume d'une pensée jaurésienne respectueuse des valeurs du syndicalisme révolutionnaire. En dépit des apparences contraires, la CGT est désormais engagée dans la voie d'un parallélisme politico-syndical, mais récusera majoritairement la théorie léniniste de la courroie de transmission. On peut aller jusqu'à dire que la charte d'Amiens, expression d'un syndicalisme de transition, comporte implicitement un *faciès jaurésien*.

Terminons cet examen des diverses connotations intellectuelles de notre texte par une interrogation : peut-on, à propos de la charte d'Amiens, parler de *populisme*, comme d'une coloration générale qui imprégnerait l'ensemble de ses orientations ? On répondra fermement non. Pourquoi ? Certes, il y a, flottant dans l'air du mouvement ouvrier de l'époque, un anti-intellectualisme¹⁸ qui affecte les intellectuels eux-mêmes, du moins les plus proches du mouvement¹⁹. Cet anti-intellectualisme, en vérité, n'est qu'une variante de la défiance à l'égard de la politique professionnelle dont on a parlé plus haut. Néanmoins, le populisme implique, en contrepoint à la défiance envers les élites, une confiance quasi-mystique dans le peuple, sa sainteté, son infailibilité. Rien de tel chez les grandes figures du syndicalisme révolutionnaire. Ce sont avant tout des individualistes, « des amants passionnés de la culture de soi-même », selon la belle formule de Fernand Pelloutier. À ce titre, méfiants à l'égard des masses moutonnières et de leurs entraînements. Bien entendu, en syndicalistes conséquents, ils aspirent, on l'a vu, à rendre tout le prolétariat conscient de ses droits et aussi de ses devoirs. Mais sur la base d'une démarche individuelle qui mette chacun à l'abri de la culture de masse, synonyme d'embrigadement ! D'instinct, ils se défient du mythe des « gros bataillons ». Ils croient aux « minorités agissantes » que nous appelons aujourd'hui avant-gardes, et, sans

18. Cf. *Les anti-intellectualismes, Mil neuf cent*, 15, 1997.

19. Voir, dans ce dernier numéro, mon article sur « Georges Sorel contre les professionnels de la pensée », p. 13-28.

toujours l'avouer, à l'action émancipatrice des individus, capables de résister au conformisme des foules. L'ensemble des traits, positifs et négatifs que l'on vient d'énumérer, confluent dans une doctrine nouvelle, impliquant un droit nouveau, doté d'une morale exigeante et d'une conception héroïque de l'existence : le syndicalisme.

Il nous reste à examiner pourquoi et comment une telle philosophie syndicaliste a pris naissance. Nous sommes ici dans le conflit des interprétations. On ne saurait entrer dans le détail d'analyses développées tout au long du XX^e siècle pour expliquer « l'exception » syndicale française²⁰. S'agit-il d'ailleurs d'une exception ? En apparence, non, car à la même époque d'autres pays d'Europe et d'Amérique ont connu semblable syndicalisme d'action directe, minoritaire, turbulent, parfois violent, souvent méfiant à l'égard des partis politiques, mais pas toujours²¹. Certes, qu'après la France, l'Italie et l'Espagne soient les deux pays d'élection du syndicalisme révolutionnaire plaiderait en faveur de la thèse d'une certaine « latinité » du phénomène. Mais qu'entendre par là ? S'agit-il d'une latinité économique-sociale ou d'une latinité culturelle ? Voir d'une combinaison des deux ? Dans les trois cas, pourquoi à l'intérieur de cette aire latine la France fait-elle figure d'exception, en raison du caractère majoritaire du phénomène ?

Certes, cette exceptionnalité peut être contestée. En raison de ce que l'on a dit plus haut du caractère artificiel de la majorité révolutionnaire et de son refus obstiné de la représentation proportionnelle, on peut se demander si l'exception syndicale française n'est pas plus apparente que réelle. Conclusion qui serait, on l'a vu, erronée. Car si les syndicats réformistes ont accepté patiemment jusqu'en 1914 la tutelle des révolutionnaires, c'est sans aucun doute parce qu'ils étaient persuadés que quel que fût le système de représentation, les principales caractéristiques du syndicalisme révolutionnaire correspondaient à une vérité éminente du prolétariat français de l'époque.

Revenons donc à nos trois hypothèses.

20. Voir J. Julliard, *Autonomie ouvrière*, *op. cit.*, notamment l'« Introduction », p. 9-40.

21. Voir plus loin l'article de Wayne Thorpe, qui décrit à la fois l'exemplarité et l'exceptionnalité du cas français. Voir aussi Marcel van der Linden, Wayne Thorpe, « Les syndicalismes révolutionnaires », *le Mouvement social*, 159, avril-juin 1992, p. 3-33.

L'hypothèse économique-sociale a été longtemps dominante. Sous les diverses formes qu'elle a revêtues, elle consiste dans tous les cas à rapporter l'existence du « syndicalisme d'Amiens » à un certain stade du développement capitaliste de la France, envisagé sous l'angle d'un retard en matière de concentration industrielle, avec pour conséquence un moindre développement du syndicalisme d'industrie, tel qu'il prévalait à la même époque en Allemagne et en Angleterre.

Ce sont sans surprise les marxistes²² qui les premiers, à la suite des thèses léninistes bien connues sur l'aristocratie ouvrière, ont fait du syndicalisme révolutionnaire, rebaptisé polémiquement « anarcho-syndicalisme », l'expression du retard industriel français. La conséquence de ce retard, c'est la prédominance de l'ouvrier qualifié, conscient de sa valeur professionnelle propre, qu'il se refuse à réduire à une simple force de travail. Dans cette optique, le retard du capitalisme français n'a pas permis le développement de la grande industrie, où le travailleur n'a qu'une activité, anonyme, sérielle, interchangeable. Non seulement le travailleur qualifié de la manufacture a une haute idée de sa valeur irremplaçable, mais il est le bénéficiaire d'une partie du surproduit capitaliste. Il ne faut donc pas se laisser abuser par les procédés un peu « bousculeurs » (comme eût dit Proudhon) du syndicalisme révolutionnaire. La vérité est qu'il empêche, tout autant que le syndicalisme réformiste de la même époque, le développement d'un syndicalisme de masse et de classe, dont seuls les guesdistes ont eu l'idée. C'est un syndicalisme d'individualistes. Nous avons nous-mêmes souligné ce point : les meneurs du mouvement n'avaient que mépris pour la passivité servile de la foule anonyme. Un tel mouvement syndical est la proie des anarchistes, qui trouvent dans cette situation socio-économique un terrain prospère à leur action, ce qui est exact. Ce qui l'est moins, c'est de réduire un tel mouvement à sa composante anarchiste. Nous avons vu, en étudiant la charte d'Amiens, que cette réduction n'est pas conforme à la réalité. Du reste, les anarchistes purs, comme Errico Malatesta, ne se sont pas reconnus dans cette identification, comme en témoigne la polémique qui l'opposa à Pierre Monatte, syndicaliste révolutionnaire venu de l'anarchisme, au congrès anarchiste d'Amsterdam (1907)²³.

22. On trouvera l'expression des thèses invoquées ci-après chez René Garmy, *Histoire du mouvement syndical en France*, I, *Des origines à 1914*, Bureau d'éditions, 1932.

23. Jean Maitron, Colette Chambelland (eds.), *Syndicalisme révolutionnaire et*

De manière paradoxale, mais logique, contre Monatte qui a défendu devant ses compagnons les thèses d'Amiens et affirmé que le syndicalisme est désormais la forme ouvrière et moderne de l'anarchisme, l'anarchiste Malatesta rejoint le jugement des guesdistes sur le syndicalisme : un mouvement indispensable, mais qui vire facilement au légalisme et au corporatisme.

Plus élaborées, plus subtiles, mais fondamentalement de même nature que les thèses marxistes classiques, sont celles qu'à présentées Serge Mallet, dans un livre qui fit grand bruit lors de sa parution en 1963 : *La nouvelle classe ouvrière*²⁴. Reprenant la classification d'Alain Touraine²⁵ entre trois phases A, B et C du développement industriel, la première correspondant à un travail de nature artisanale et le recours à des machines universelles, la seconde aux machines spécialisées, la troisième à l'automation, Serge Mallet affirmait que ces trois phases engendraient trois syndicalismes différents : le syndicalisme de métier, le syndicalisme d'industrie, le syndicalisme d'entreprise. Le syndicalisme révolutionnaire correspondrait à la première phase.

C'est une thèse analogue qu'a proposée Bernard Moss quand il a parlé d'un socialisme des *skilled workers* (c'est-à-dire des ouvriers qualifiés ou professionnels) pour caractériser la période 1830-1914 en France²⁶. Selon l'auteur, il s'agirait d'un socialisme ouvrier de nature proudhonienne, fondé sur la coopération, et qui finirait par déborder sur l'utopie cégétiste de l'atelier et du syndicat se substituant au gouvernement.

Ce qu'il y a de commun entre tous ces points de vue, c'est le parallélisme économique-social, et même technico-social qui les inspire. À chaque moment, les travailleurs, de façon quasi pavlovienne, secrètent l'organisation syndicale qui correspond au degré d'évolution technique et de concentration industrielle de la période. Com-

communisme. Les archives de Pierre Monatte, préf. d'Ernest Labrousse, Paris, Maspero, 1968. Voir aussi de Colette Chambelland, *Pierre Monatte, une autre voix syndicaliste*, Paris, Éd. de l'Atelier, 1999.

24. Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière* (1963), Paris, Éd. du Seuil, 1969.

25. Voir notamment Alain Touraine, *L'évolution du travail ouvrier aux usines Renault*, Paris, Éd. du CNRS, 1955.

26. Bernard H. Moss, *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, préf. de Jacques Rougerie, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Annales littéraires de l'Université de Besançon », 1985. Voir aussi William H. Sewell, *Gens de métier et Révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier, 1983.

ment du reste le contester ? L'atelier ne peut produire qu'un mouvement ouvrier d'atelier, aux effectifs limités, contrastant avec les concentrations ouvrières de la grande usine. De là à en tirer les traits fondamentaux de l'idéologie ouvrière, c'est une autre affaire. Toutes les tentatives pour limiter les phénomènes de conscience à un simple reflet de l'infrastructure se voient démenties par l'indiscipline des faits... En veut-on un exemple ? Si le syndicalisme révolutionnaire était le fait des ouvriers de métier à forte gratification, on aurait dû le voir se développer dans le Livre. Or, à l'exception du syndicat des correcteurs, d'orientation libertaire, l'ensemble des bataillons du Livre de Keufer forment au contraire le bastion du réformisme, très hostile aux orientations majoritaire de la CGT, comme on l'a vu plus haut. C'est au contraire dans le Bâtiment, et notamment dans le Bâtiment parisien, avec l'afflux des terrassiers venus de la campagne pour construire le métro que le syndicalisme révolutionnaire connaît ses plus beaux succès. Certes, beaucoup de dirigeants syndicaux de l'époque appartiennent à l'aristocratie des métiers ; mais le gros des troupes est fait de manœuvres. Le syndicalisme révolutionnaire n'est donc pas l'efflorescence naturelle de la vieille classe ouvrière ; au contraire, il en sonne le glas. L'étincelle qui l'enflamme surgit entre les deux pôles de l'ancien et du nouveau ; c'est donc, comme on l'a déjà suggéré, un syndicalisme de transition, qui se développe quelque part entre le compagnon du tour de France et le terrassier du métro. Les thèses « étapistes » ont, comme toute thèse infrastructuraliste, un fond de vérité, au sens où l'on parle de « fond de sauce » ; mais elles sont incapables d'épuiser la signification anthropologique du phénomène.

Que faut-il donc privilégier, quand on parle de syndicalisme révolutionnaire ? Les modes d'organisation, ainsi que l'idéologie explicite qui les accompagne, comme chez les auteurs que l'on vient d'évoquer, ou bien les mentalités et les comportements ? Une seconde série d'auteurs s'attache à ces derniers. C'est le cas de Peter Stearns qui, niant la radicalité des ouvriers français à la Belle Époque, parle du syndicalisme révolutionnaire comme d'une « cause sans rebelles »²⁷. Cette thèse, assez paradoxale, suppose que l'on ne

27. Peter N. Stearns, *Revolutionary Syndicalism and French Labor : A cause without Rebels*, New Brunswick N.J., Rutgers University Press, 1971 ; Id., « Against the strike threat : Employer policy toward Labor agitation in France 1900-1914 », *Journal of modern history*, XL, 1968, p. 474-500.

retienne de ce syndicalisme que ses aspects caricaturaux, abstraction faite de toute idée de conquêtes partielles et de compromis. Or, nous l'avons vu, la CGT de l'époque est autant attachée à l'obtention de résultats partiels qu'à la révolution finale. L'opposition ingénieuse suggérée par Stearns ne prend pas en compte l'action revendicative quotidienne, pourtant affirmée hautement par la charte d'Amiens. C'est pourquoi, plutôt que de syndicalisme révolutionnaire, expression qui se révèle trompeuse, j'ai proposé de parler de syndicalisme d'action directe.

À l'opposé, l'Anglais F. Ridley ne retient du syndicalisme révolutionnaire que ses aspects idéologiques, tels qu'ils ressortent de la philosophie qui l'accompagne, de Sorel à Bergson²⁸. Il conclut, de manière discutable, à l'irrationalisme foncier et à l'anti-intellectualisme du mouvement. Les lecteurs de cette revue sont mieux placés que quiconque pour savoir qu'il n'en est rien ; que dans le cas particulier de Sorel notamment, la prise en compte des éléments irrationnels au sein du corps social n'est nullement synonyme d'irrationalisme, quand ils procèdent au contraire d'un effort systématique pour analyser et comprendre la fonction de cet irrationnel. Au vrai, c'est toute l'œuvre de Georges Sorel qui serait à convoquer ici au titre de l'interprétation du syndicalisme révolutionnaire. C'est une contribution majeure à notre sujet que j'écarte délibérément, car elle excède le cadre de cet article. J'en voudrais seulement rappeler un élément, déjà mentionné plus haut : c'est que le syndicalisme (la « nouvelle école », dit Sorel) est à l'époque la véritable expression du marxisme, un marxisme ouvrier et non une idéologie, un marxisme en acte plutôt qu'une philosophie, sous la forme de l'exercice de la lutte de classe²⁹. Un historien contemporain, Tony Judt, contestant l'idée reçue d'une faible pénétration du marxisme dans la France de la Belle Époque, montre très bien comment c'est le prolétariat qui mit en œuvre les principaux concepts de l'auteur du *Capital*³⁰.

Au total, on ne s'étonnera pas que le syndicalisme révolutionnaire, en raison de son originalité, de son caractère déroutant, inha-

28. Frederick Fernand Ridley, *Revolutionary syndicalism in France : The direct action of its time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.

29. Il faudrait ici citer une bonne partie de l'œuvre de Sorel, en particulier « L'avenir socialiste des syndicats » (1898) ; *Réflexions sur la violence* (1908) ; *La décomposition du marxisme* (1908) ; *Matériaux d'une théorie du prolétariat* (1919).

30. Tony Judt, *Le marxisme et la gauche française* (éd. angl. 1986), Paris, Hachette, 1987.

bituel, ait donné lieu à des interprétations aussi divergentes. Chacune de celles que nous avons évoquées, trop brièvement il est vrai, pêche par un point : l'ambition d'en rendre compte de façon univoque, comme s'il fallait réduire l'exception, comme on réduit une fracture, et la ramener à la vulgate habituelle.

En vérité, dans un registre purement historique et phénoménal, le syndicalisme révolutionnaire est le fruit d'une situation paradoxale qui dérive de l'histoire socio-politique des classes populaires depuis la Révolution française. Cette situation peut se traduire en une phrase : l'intégration politique des classes populaires et leur exclusion sociale dans la France contemporaine.

La Révolution a en effet produit une figure politique devenue si naturelle dans l'esprit des Français qu'ils oublient généralement de remarquer ce qu'elle a d'exceptionnel : l'alliance de la bourgeoisie progressiste et des classes populaires. Cette coalition a porté depuis deux siècles divers noms : parti des « Patriotes » en 1789 (expression du tiers état dans sa diversité sociale) ; parti du National en 1830, démocrates sociaux (les fameux « démoc-soc » de 1849) ; Bloc des gauches sous la III^e au tournant du XX^e siècle, Front populaire en 1936, Programme commun en 1972, gauche plurielle de 1997 à 2002... Cette alliance qui présuppose l'unité éminente de la gauche par-delà la diversité de ses composantes repose sur deux principes : pas d'ennemi à gauche, pas d'alliance au centre. Résultat : une coalition essentiellement politique, mais non sociale, des diverses couches populaires (ouvriers, paysans, artisans, professions libérales) avec la fraction la plus avancée et la plus progressiste de la bourgeoisie, les intellectuels jouant souvent le rôle de ciment social de cette coalition. C'est ainsi que la classe ouvrière s'est trouvée au tournant du siècle comme une composante naturelle du parti républicain, auquel elle a souvent fourni, dans les moments de tension, une infanterie indispensable. Or – c'est là le paradoxe français – cette intégration politique précoce des classes populaires à la politique nationale n'a pas entraîné d'intégration sociale. Bien au contraire : par rapport à l'Allemagne bismarckienne, la législation sociale de la III^e République a souvent marqué du retard. De sorte que le schéma allemand est diamétralement opposé à celui de la France : il se caractérise par la précocité de l'intégration sociale du prolétariat, et le retard de l'intégration politique, faute des ingrédients républicains que nous connaissons en France : suffrage universel, libertés républicaines, pratique de l'union populaire.

Le syndicalisme révolutionnaire et le socialisme parlementaire, fruit de la « synthèse jaurésienne »³¹, sous les auspices de la charte d'Amiens, sont l'expression de la situation schizophrénique des travailleurs dans la société française. Dans le moment même où les socialistes, sous la conduite de Jaurès, participent au Bloc des gauches au Parlement, les syndicalistes de la CGT, retirés sur une sorte d'Aventin social, pratiquent une politique « classe contre classe » sur les lieux de travail. Mieux : ils ne se contentent pas de prendre acte de l'exclusion sociale des travailleurs : ils la théorisent, et la charte d'Amiens est l'expression la plus parfaite de cet effort intellectuel : elle transforme en volonté d'autonomie active l'exclusion sociale qui leur est imposée. Il n'y a donc pas de contradiction entre Jaurès et Griffuelhes : ils sont les deux faces opposées d'une réalité contradictoire. Il est du reste significatif que le modèle théorique de concurrence, voire de méfiance et d'hostilité entre le parti et le syndicat, tel qu'il est formulé dans les hautes sphères de la CGT, est loin de correspondre à la pratique sur le terrain. Tel qui a voté la charte d'Amiens ne craint pas, revenu dans sa Bourse du travail ou son Union départementale, d'être candidat « unifié », c'est-à-dire socialiste, aux élections municipales ou cantonales, plus rarement législatives. Un Pierre Hervier dans le Cher, fidèle soutien de la majorité confédérale à Paris, n'en est pas moins conseiller municipal socialiste et même adjoint au maire de Bourges. Les grands débats théoriques nationaux s'effacent localement, quand il s'agit de faire bloc contre les milieux conservateurs et cléricaux³².

Ainsi l'existence d'un syndicalisme révolutionnaire dominant la scène sociale dans la France d'avant 14 ne saurait être réduite au seul retard économique français ou à des traits comportementaux hérités de la Révolution française ; elle exprime la situation paradoxale du prolétariat dans la France au tournant du siècle.

31. Alain Bergounioux, Gérard Grunberg, *L'ambition et le remords. Les socialistes français et le pouvoir (1905-2005)*, Paris, Fayard, 2005, nouv. éd. augmentée d'un livre paru sous le titre *Le long remords du pouvoir. Le parti socialiste français*, Paris, Fayard, 1992.

32. Ailleurs, j'ai distingué, quant à l'attitude pratique des Bourses du travail envers la politique, dans les années qui précèdent la guerre de 1914, quatre modèles : le modèle anarchiste, violemment antisocialiste, le modèle « syndicaliste » conforme à la charte d'Amiens, le modèle politique, fondé sur l'alliance avec les partis de gauche, le modèle pragmatiste, fondé sur l'adaptation aux situations locales. Voir J. Julliard, « Indépendance réciproque et concurrence : le syndrome français et la politique d'action directe », in *Autonomie ouvrière, op. cit.*, p. 199-219.

Est-ce tout ? Non pas. Car le déchirement des apparences économiques et sociales introduit à quelque chose de plus profond : un *invariant ouvrier* à l'état pur au sein de la société industrielle. Qu'est-ce à dire ? Ceci : que livré à lui-même, mieux encore, affranchi des passions politiques qui s'exercent ordinairement sur lui – le poids de la social-démocratie modérée ou révolutionnaire, peu importe –, le mouvement ouvrier, en l'occurrence syndical, théorise un isolement subi pour en faire une autonomie voulue. C'est en cela que l'expression française, loin d'être aberrante, révèle une espèce d'aspiration spontanée et durable.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à retenir des théories évoquées précédemment ? Non pas. Chacune d'elle, à sa manière, traduit un moment particulier, et au total fugitif, de la condition ouvrière : à savoir la transition de l'artisanat et de la petite industrie à la grande, avec comme corrélat dans l'univers syndical le passage du syndicalisme de métier au syndicalisme d'industrie. Il n'y a pas à revenir là-dessus. Mais il est dans la nature des phases de transition de déchirer le rideau des apparences et de faire apercevoir, derrière l'édifice savant des constructions doctrinales, la réalité nue, ou si l'on préfère, un étiage de base de la réalité que l'on cherche à cerner.

Sinon, comment expliquer qu'après que les réalités qui lui ont donné naissance ont disparu, les caractères originaux du syndicalisme révolutionnaire se retrouvent visibles sur le terrain ? Après une longue éclipse, celle de la domination de la branche stalinienne de la vieille *doxa* social-démocrate, où l'indépendance syndicale a paru sombre corps et biens, la déclaration d'indépendance syndicale contenue dans la charte d'Amiens est de nouveau, sous des formes diverses en ce début du XXI^e siècle, la doctrine officielle et incontestée de toutes les confédérations syndicales, de la CFTC à Sud, en passant par la CFDT et la CGT, et bien entendu Force ouvrière. Certes, la grève générale a perdu de son pouvoir de fascination ; en se banalisant, elle a cessé d'être un mythe sorélien pour devenir un rituel (les « journées d'action » transcategorielles que nous connaissons aujourd'hui) ; certes, avec l'affaissement présent des forces de gauche, l'espoir d'un au-delà de la lutte revendicative s'est estompé ; mais il n'est que plus remarquable d'observer les constantes, les invariants syndicaux qui se révèlent à travers la revendication d'autonomie.

Il va sans dire qu'au fur et à mesure que la condition ouvrière perd de sa spécificité au sein même de la société française ;

autrement dit, au fur et à mesure que l'on assiste à une véritable intégration des ouvriers au sein de cette société, la revendication d'autonomie tend à s'estomper, voire à disparaître. Cent ans après, la charte d'Amiens a conservé toute son importance institutionnelle, mais a été délestée de sa visée utopique. Elle demeure pourtant à l'état de butte témoin d'une conviction ancrée dans l'inconscient prolétarien : que la condition ouvrière est quelque chose qui doit être dépassé.